

## Compte rendu de la séance du jeudi 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian Tronche, Maire.

**Etaient présents** : M. Christian TRONCHE, M. Thomas SPEMENT, Mme Suzanne ISELIN, M. Yoland BELLANGER, Mme Marie-Ange CHIVOT, M. Jean-Pierre MORET, M. Claude PRUNET, Mme Emily RIGAUT, Mme Sylviane TRONCHE.

**Etaient représentés** : Mme Sandra DURANT par Mme Suzanne ISELIN, M. Richard NEDATI par Mme Emily RIGAUT

**Secrétaire de séance** : Mme Emily RIGAUT

Lecture et approbation du compte rendu après les observations suivantes :

Mme Rigaut donne lecture du compte rendu de la séance du 25 juin 2024

DEFENSE INCENDIE :

- 1- *"Afin de s'inscrire dans la veine écologique se profilant au sein de l'Assemblée Nationale, Mme Chivot trouve plus cohérent d'installer des haies occultantes autour des réserves incendie.*

AMÉNAGEMENT TROTTOIRS :

- 2- *Ce n'est pas M. Spement qui a souhaité que le conseil prenne une décision sur ce sujet, mais Mme Tronche. M. Spement a effectivement indiqué que les différents cabinets étaient dans l'attente de notre décision, mais c'est Mme Tronche qui a clairement souhaité que nous prenions position sur ces travaux le soir même en précisant qu'ils pouvaient être réalisés sans contrat rural même s'ils seraient moins bien subventionnés.*

BUSAGE A VILLEMENEUX :

- 3- *Mme Iselin a tout d'abord fait remarquer que la commune n'avait pas à se plier aux exigences des agriculteurs et que ce n'était pas parce qu'ils prévoyaient des travaux que la commune devait agir. M. Bellanger a répondu que les travaux étaient attendus depuis longtemps par la commune et que nous ne pouvions pas aujourd'hui reprocher ces travaux aux agriculteurs. Mme Tronche a répondu dans un premier temps, que nous n'étions pas certains que des travaux, de la commune, soient nécessaires avant d'ajouter (comme mentionné dans le compte rendu) qu'en cas de travaux, une collaboration étroite avec les agriculteurs et la commune devra être envisagée.*

Mme Chivot ne juge pas conforme le dernier compte rendu et ne souhaite pas le signer.

### Délibérations du conseil :

#### **P.L.U. de Jaignes : avis sur la modification simplifiée**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jaignes (77).

#### **Avenant n° 1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.**

Depuis septembre 2012, la transmission des actes soumis au contrôle de légalité se fait par voie dématérialisée entre la commune et la préfecture de Seine et Marne.

L'extension de cette dématérialisation aux actes budgétaires et à ceux de la commande publique, nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

#### **Provision pour dépréciation des créances douteuses – décision modificative n°1**

Depuis le passage à la nomenclature comptable M57, il est impératif de prévoir une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus d'un an. La comptabilisation des dotations aux provisions pour créances douteuses repose sur des écritures comptables budgétaires d'ordre mixte.

Pour 2024, il convient de provisionner la somme de 523,87 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir des crédits budgétaires au chapitre 68, à hauteur de 523,87 €

### Aides sociales – deux dossiers

Mme Tronche rapporte que la commission communale d'aide sociale s'est réunie pour examiner deux demandes d'aide exceptionnelle :

Premier dossier : appareil médical :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide exceptionnelle de 440,00 € qui sera versée au demandeur.

Deuxième dossier : aide pour la cantine :

M. Bellanger se questionne sur le caractère exceptionnel de l'aide, n'ayant pas observé, à l'étude du dossier, d'évènement particulier.

Mme Tronche explique qu'à son sens « exceptionnel » signifie aide ponctuelle, limitée dans le temps, non renouvelable.

Mme Chivot souhaite savoir si une personne qui perd son emploi peut solliciter une aide en mairie. Mme Tronche répond que le dossier peut être déposé en mairie et sera étudié par la commission au cas par cas.

Mme Iselin est sensible au motif de la demande (cantine scolaire).

Mme Tronche précise que l'aide de 230,00 € serait versée au Regroupement Pédagogique Intercommunal et non à la famille.

Le conseil municipal émet un avis défavorable par :

- 7 voix contre (M. Thomas Spement, M. Yoland Bellanger, Mme Marie-Ange Chivot, M. Jean Pierre Moret, M. Claude Prunet, Mme Emily Rigaut, pouvoir de M. Richard Nedati).
- 0 abstention
- 4 voix pour (M. Christian Tronche, Mme Suzanne Iselin, Mme Sylviane Tronche et pouvoir de Mme Sandra Durant)

### Informations

#### Contrat rural : propositions d'actions.

M. Spement annonce que les panneaux solaires n'entrent pas dans le cadre d'un contrat rural.

Il propose les actions suivantes :

- Aménagement du cimetière (cavernes, etc...).
- Stores occultants et thermiques sur l'atelier périscolaire.
- Trottoirs - grande rue.

M. Spement alerte sur l'augmentation du coût des trottoirs.

Mme Rigaut précise que ces deux actions permettront d'accéder à un contrat rural.

M. le Maire indique que des actions peuvent être envisagées au regard de la trésorerie de la commune.

Le Conseil se prononce favorablement pour la poursuite sur le dossier du contrat rural.

Mme Chivot s'abstient, elle n'a pas d'avis sur la question et s'interroge sur l'enfouissement des réseaux.

#### Travaux divers

M. Tronche demande à M. Prunet où en est l'avancement des travaux de la porte du cimetière. M. Prunet n'a pas de nouvelles d'informations à ce sujet.

#### Création d'un emplacement pour ramassage des containers – route de Jaignes

M. Tronche indique qu'après la réception de deux devis, l'entreprise TPLV Métivier a été retenue et commencera les travaux pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

### Questions Diverses

#### Forte pluie

M. Prunet, M. Spement et M. le Maire sont intervenus à Villemeneux lors des fortes pluies.

M. Bellanger explique qu'à la suite de ces évènements des actions doivent être envisagées aux Essarts, Villemeneux et Montsoutin.

Mme Chivot en confirme la nécessité aux Essarts.

M. Bellanger propose de s'en charger.

#### Retour sur réunion de travaux

M. Spement relate le rendez-vous avec les pompiers des différents sites pour implanter les réserves incendies. Les installations existantes sont à mettre en conformité administrative.

#### Bruit de voisinage

Mme Chivot souhaite rappeler que les bruits causés par les professionnels ne sont pas soumis aux mêmes horaires que les particuliers et disposent de plages horaires étendues.

#### Panneaux

Mme Chivot demande s'il est possible de mettre des panneaux « passage de chevaux » aux Essarts. M. le Maire lui répond négativement.

#### Protection fonctionnelle

Mme Chivot revient sur sa demande de protection fonctionnelle émise lors du dernier conseil municipal.

Après renseignement, Mme Iselin répond que le conflit ne relève pas d'une mission donnée par M. le Maire, par conséquent cela ne rentre pas en compte dans la protection fonctionnelle.

Mme Chivot précise que le rôle de l' élu ne se limite pas au conseil municipal.

M. le Maire considérant que les problèmes de voisinage ne concernent pas le conseil municipal, coupe court au débat en levant la séance.

La séance est levée à 20h13

### **Cérémonie du 11 novembre**

#### *Invitation*



*M. Christian TRONCHE, Maire de TANCROU*

*Les membres du Conseil municipal*

*Vous invitent à la commémoration du 11 novembre*

*Place de la Mairie à 11h.*

*Le pot de l'amitié et du souvenir*

*Clôturera cette cérémonie.*